

GRIPPE AH1N1 CONDUITE A TENIR EN MILIEU SCOLAIRE*

RAPPEL

● Qu'est ce que la grippe A ?

C'est une infection respiratoire aiguë très contagieuse due au virus A(H1N1).

Symptômes: apparition brutale de

- signes généraux: fièvre supérieure à 38° et/ou fatigue importante et/ou courbatures
- **et** signes respiratoires (toux ou difficulté respiratoire).

Durée: peut aller jusqu'à 7 jours après l'apparition des symptômes.

Contagiosité: débute 24h avant l'apparition des signes.

Mode de transmission:

- par voie aérienne: toux, éternuements, postillons...
- par contact avec une personne contagieuse (baiser, poignée de mains...) ou avec des objets contaminés (poignée de porte, interrupteur, table, rampe escalier...).

● Comment limiter la circulation du virus :

- En cas de suspicion de grippe de leur enfant, **inciter les parents** à ne pas l'envoyer à l'école.

Les « **gestes barrière** » :

- éviter les contacts rapprochés
- se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier à usage unique ou à défaut, sa manche (au niveau du coude) lors de la toux ou d'éternuement.
- jeter ce mouchoir dans une poubelle fermée par un couvercle ou avec un sac plastique pouvant être fermé
- se laver les mains, le plus souvent possible, avec du savon liquide au moins 30 secondes, se sécher avec une serviette en papier jetable. Ce lavage doit être systématique après être allé aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué dans ses mains, avant et après avoir mangé.
- nettoyer de façon renforcée et quotidienne les aires communes (rampes d'escalier, poignées de porte, interrupteur...) et les installations sanitaires (toilettes et lavabos...)
- aérer quotidiennement les locaux.

En pratique:

- Mise à disposition dans l'établissement de mouchoirs jetables, savon liquide, essuie mains jetables, poubelle fermée avec couvercle, sac poubelle.
- Tous les déchets (masques, mouchoirs, serviettes en papier ...) devront être éliminés avec le plus grand soin, dans un sac poubelle fermé hermétiquement et de préférence doublé au cas où il se déchirerait et jeté dans la poubelle des ordures ménagères.
- Lavage des mains après avoir jeté le sac.

* susceptible de réactualisation en fonction de l'évolution des données

ECOLES PRIMAIRES, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS ET PRIVES

Conduite à tenir face à 1 cas

Actions	Pourquoi	Comment
<p>1.Apparition d'un cas suspect</p> <p>Simultanément</p> <ul style="list-style-type: none"> • isoler l'élève malade dans un local / <i>pour un personnel, renvoyer au domicile muni d'un masque anti-projection</i> • l'adulte qui prend en charge le malade doit porter un masque FFP2 • le malade est muni d'un masque anti-projection, type chirurgical jusqu' au retour à domicile • téléphoner aux parents • téléphoner : <ul style="list-style-type: none"> - si vous êtes en école primaire : au médecin de l'Education nationale ayant l'école en charge - si vous êtes en établissement scolaire : à l'infirmière de l'Education nationale - <i>pour un personnel, au médecin de prévention de la collectivité de rattachement (TOSS, ATSEM) ou du Rectorat</i> 	<p>Pour éviter la contamination</p> <p>Pour se protéger d'une possible contamination</p> <p>Pour éviter les projections de particules virales</p> <p>Pour une prise en charge rapide et une consultation auprès du médecin traitant</p> <p>Pour évaluer la situation et demander confirmation ou non de la maladie auprès de la famille / <i>ou du personnel concerné</i></p>	<p>Prévoir dès la rentrée un local adapté.</p> <p>Les masques sont distribués dès la rentrée. Le masque doit recouvrir le visage du nez au menton – Pincer la barrette du nez.</p> <p>Se munir d'un stock de masques anti-projections auprès d'une pharmacie, d'une collectivité ... A titre exceptionnel (difficulté d'approvisionnement) mettre un masque FFP2</p> <p>mise à jour rapide, dès la rentrée, des coordonnées des parents.</p> <p>Le nom et les coordonnées téléphoniques des personnels de santé seront communiqués dès la rentrée.</p>

<p>• prévenir : - le maire ou la collectivité territoriale de rattachement</p> <p>- l'inspecteur d'académie</p> <p>2. Après confirmation</p> <p>Le malade doit rester à son domicile pendant 7 jours</p> <p>L'information de l'existence d'un cas sera diffusée en respectant l'anonymat, en liaison avec les personnels de santé, auprès des élèves et membres du personnel qui font partie des contacts proches du malade</p> <p>3. Comptabilisation des cas</p> <p>Tenir à jour une liste de l'ensemble des cas de grippe (élèves et adultes) portés à la connaissance du directeur d'école ou du chef d'établissement</p> <p>La transmettre, de préférence par mail, au secrétariat santé de l'Inspection académique</p>	<p>Afin de conseiller, en particulier aux personnes présentant des facteurs de risque, d'aller consulter leur médecin rapidement</p> <p>Afin de déclencher une procédure particulière face à 3 cas</p> <p>surveillance épidémiologique</p>	<p>Fiche jointe 1</p> <p>Fiche jointe 2</p> <p>transmission des adresses mail dès la rentrée</p>
--	--	--

ECOLES PRIMAIRES, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS ET PRIVES

Conduite à tenir face à au moins 3 cas (élèves ou adultes)

Dès la survenue de cas suspects groupés, c'est à dire d'au moins 3 cas de grippe, sur une période d'une semaine, dans une même classe ou dans des classes différentes avec des activités partagées, alerter immédiatement :

- le médecin de l'Education nationale lorsque vous êtes en école primaire
- l'infirmière de l'Education nationale lorsque vous êtes en établissement scolaire

qui, après évaluation et vérification de la situation, informeront les services de la DDASS pour suite à donner par les autorités compétentes.